



# SYNDICAT MIXTE HAUTE-SAONE NUMERIQUE

---

**Commission Consultative des Services Publics  
Locaux**

**15 novembre 2023**

**Procès-Verbal**

La Commission Consultative des Services Publics Locaux, dûment convoquée le 6 novembre 2023, s'est réunie le 15 novembre 2023 à 15H30 à l'hôtel du Département, au 23 rue de la Préfecture, 70000 VESOUL, sous la Présidence de Monsieur Yves KRATTINGER, Président du Syndicat Haute-Saône Numérique.

Elus					
Nom	Prénom	Qualité	Présent	Absent	Excusé
KRATTINGER	Yves	Président du Syndicat Haute Saône Numérique	X		
GAY	Jean-Claude	Conseiller Départemental	X		
PULICANI	Hervé	Conseiller Départemental	X		
BERNARD	Richard	Délégué CC du Pays de Lure	X		
DEGREMAND	Bruno	2 <sup>ème</sup> Vice-Président du Syndicat Délégué CC des Quatre Rivières			X
BAILLY	Laurent	1 <sup>er</sup> Vice-Président du Syndicat Conseiller Départemental	X		
Représentants d'organismes extérieurs					
Nom	Prénom	Qualité	Présent	Absent	Excusé
VIENNET	Sandra	Représentant de l'Association Départementale d'Information au Logement – ADIL 70	X		
COUDEVILLE	Irène	Représentant de l'Association UFC Que Choisir 70			X

**Quorum fixé à 50 % des membres, soit 5 membres présents minimum.**

Quorum atteint : Oui  avec membres présents Non

M. Laurent BAILLY est désigné secrétaire de séance.

**Assistent également à cette réunion, sans voix délibérative :**

- Monsieur Joffrey BOUTOILLE, Directeur Général des Services du Syndicat Haute-Saône Numérique,
- Madame Ethel GRAIN, Directrice de l'Administration, des Finances et de la Commande Publique et des contrats du Syndicat Haute-Saône Numérique,
- Monsieur Cyril SAUGET, Directeur Technique du Syndicat Haute-Saône Numérique

## 1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 28 MARS 2023

Le procès-verbal de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 28 mars 2023, qui vous a été adressé, est joint au présent rapport.

---

## 2. RAPPELS ET ETAT DES LIEUX DE LA PROCEDURE DE DSP

---

### a) Eléments de rappel de la DSP affermo-concessive :

1. Lancement de la procédure : 27 mars 2020
2. Réceptions des offres I : le 12 mai 2020 à 12h00
3. Réceptions des offres II : le 8 juillet 2020 à 17h00
4. Réceptions des offres III : le 18 septembre 2020 à 17h00
5. Comité Syndical le 30 novembre 2020 : délibération d'approbation du projet de Convention de DSP
6. Signature de la Convention le 15 décembre 2020 en l'Espace Cassin
7. Notification du contrat au délégataire le 23 décembre 2020
8. Entrée en vigueur de la Convention le 1er janvier 2021
9. Acte de transfert le 26 mars 2021 : la société de projet « Haute-Saône Fibre » est substituée à la société Orange dans tous les droits et obligations du Délégataire découlant de la Convention
10. Avenant 1 – autorisant Orange Concessions à devenir l'unique actionnaire de Haute-Saône Fibre – le 03/06/2021
11. Avenant 2 – autorisant la mise à jour du catalogue de services de Haute-Saône Fibre pour y intégrer une offre FttO adaptée au territoire – le 31/03/2022
12. Avenant 3, avenant 4 : Conditions d'accès aux lignes FttH / IFTR – en cours de finalisation entre HSF/IFT/HSN
13. Avenant 5 : Portant modification au contrat d'accès FttH pour permettre l'arrivée de SDFAST (Bouygues Télécom) – le 09/11/2022
14. Avenant 6 : Portant modification au contrat relatif à la « prestation de raccordement des Câblages Client Final FTTH » – le 01/12/2022

### b) Au 31 décembre 2021 :

Le Syndicat mixte a remis en affermage auprès de Haute-Saône Fibre, société délégataire, un parc important d'infrastructures numériques :

- 50 000 prises FttH ;
- 13 NRO ;
- 119 SRO ;
- 1 400 Km de réseau de collecte optique ;
- 232 Montées en débit (NRA PRM) ;
- 14 ZA équipées de fibre optique ;
- 219 clients FttO.

---

## 3. RAPPORT ACTIVITE 2022 DE LA DSP AFFERMO-CONCESSIVE « HAUTE-SAONE FIBRE »

---

Le Directeur Général des Services du Syndicat présente les éléments saillants du rapport d'activité 2022 de la DSP qui ont été fournis par le délégataire et analysés par les services du Syndicat mixte, assistés en cela par les Cabinets ANT-Conseil, Seban, Tactis.

Ces éléments et le PV de la présente CCSPL seront présentés en Commission de Délégation des Services Publics Locaux (CDSP) ainsi qu'au Comité syndical du 12 décembre 2023.

➤ ***Rappel des exigences conventionnelles concernant la présentation du compte rendu annuel***

Par délégation de service public conclue le 15 décembre 2020, Haute-Saône Numérique a confié à Haute Saône Fibre (Orange concession), dans le cadre des dispositions de l'article L. 1425-1 alinéa 1 du Code général des collectivités territoriales, le financement, la conception et l'établissement d'une partie du Réseau de communication électronique à très haut débit en fibre optique et, le cas échéant, de la Collecte (Volet Concessif), ainsi que l'exploitation technique et commerciale, tant des éléments du réseau dont il a assuré la maîtrise d'ouvrage que des éléments de Réseau réalisés par HSN et mis à sa disposition par HSN (Volet Affermé).

En cette qualité de délégataire, Haute Saône Fibre doit produire à Haute Saône Numérique un rapport annuel dans les conditions fixées par des dispositions contractuelles notamment au niveau de l'article 5.8.4 de la Convention qui prévoit que le Délégataire doit remettre un rapport comportant les informations requises par les articles L.3131-5 et R.3131-2 à R.3131-4 du Code de la Commande publique susvisés et devant comprendre :

- Un compte-rendu technique analysant la qualité du service ;
- Un compte rendu financier retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la Convention pour l'année écoulée

L'article 5.8.4 précise également les exigences de forme ainsi que de contenu de ces comptes-rendus :

*« Ces comptes-rendus comprennent, d'une manière générale, tous éléments de nature à permettre au Délégrant d'apprécier les conditions d'exécution de la mission déléguée, et éléments liés aux actions mises en œuvre par le Délégataire en matière de protection de l'environnement, de démarche RSE, et d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.*

*Le rapport annuel tient compte des spécificités du secteur des réseaux de communications électroniques et respecte les principes comptables d'indépendance des exercices et de permanence des méthodes retenues pour l'élaboration de chacune de ses parties, tout en permettant la comparaison entre l'année en cours, l'année précédente et le prévisionnel de l'année suivante.*

*Le rapport est remis au format traitement de texte modifiable et accompagné des données issues des tableurs nécessaires à son analyse par le Syndicat, qui sont quant à elles être produites au format Excel ou à défaut dans un format informatique permettant un traitement automatisé direct, sans nécessité de ressaisie manuelle.*

*Toutes les pièces justificatives des éléments de ce rapport sont tenues par le Délégataire à la disposition du Délégrant, dans le cadre de son droit de contrôle.*

*Dès la communication de ce rapport, son examen est mis à l'ordre du jour de la réunion du Comité Syndical la plus proche qui pourra en prendre acte.*

*Enfin, le Délégataire s'engage à transmettre au Délégrant les données devant être publiées en application de l'article 34-I du décret du 1<sup>er</sup> février 2016, si elles ne figurent pas déjà dans les comptes-rendus annuels.*

*L'exemple de compte-rendu annuel figure en annexe 19.3. »*

Les articles 5.8.4.1 et 5.8.4.2 détaillent ensuite le contenu imposé au compte rendu technique et au compte rendu financier.

### ➤ **Le Rapport Annuel d'Activité 2022 de Haute-Saône Fibre**

Le 30 mai 2023, le délégataire a livré son rapport d'activité relatif à l'année 2022 qui est la deuxième année de cette DSP.

Une première analyse du rapport 2022 avait été réalisée dès le 15 juin 2023 par les services du Syndicat mixte assisté par ses cabinets de conseil et avait été présentée en CDSP et en Comité syndical du 30 juin 2023. Cette première analyse avait permis de déceler un certain nombre d'éléments manquants ou à développer et, tenant compte de l'avis formulé par la CDSP, le Comité syndical avait alors délibéré pour :

- acter la communication le 30 mai 2022 du rapport d'activité 2022 du délégataire Haute-Saône Fibre ;
- demander à HSF de compléter son rapport annuel selon les premiers éléments d'analyses ci-joint et selon les compléments d'analyses en cours ;
- demander aux services du Syndicat mixte de poursuivre l'analyse dudit rapport d'activité 2022 et d'en préparer une restitution aux instances HSN, et en particulier, lors de la prochaine instance de la CDSP,
- demander à HSF en partenariat avec HSN de finaliser les démarches de reprises des contrats annexes à la DSP.

Conformément à l'avis de la CDSP et à la délibération du Comité syndical, une demande de compléments a été formulée auprès du délégataire le 17 juillet 2023.

Le délégataire a alors remis un ensemble de pièces complémentaires le 14 septembre 2023.

**L'analyse complète est fournie en annexe au présent rapport. En raison du volume important des annexes, celles-ci sont communicables sur simple demande par les membres de cette Commission.**

Après analyse approfondie, il s'avère que cette version 2 du rapport annuel 2022 de HSF ne remplit pas les exigences posées par la Convention de DSP.

*Le Président interroge : « Quelles sont ces différences ? »*

*Le DGS du Syndicat mixte : « Ce rapport a bien été livré dans les temps. Mais, il y a de nombreuses incohérences entre les différents documents composant ce rapport (ex. dans tel paragraphe du rapport, on trouve un nombre de prises différent du nombre indiqué dans l'annexe détaillée correspondante... »*

*Le Président précise : « Le délégataire nous doit un tel bilan tous les ans jusqu'à la fin du contrat de DSP ».*

**Concernant le volet Organisation et Moyens**, le Délégataire reste trop laconique sur la distinction entre personnels dédiés à HSF et mutualisés entre les DSP, mis à disposition par Orange Concessions ou Orange SA. Cet élément est essentiel pour évaluer si le dimensionnement de l'équipe du Délégataire est à la hauteur du projet et de ses engagements et si les flux financiers afférent au personnel mis à disposition entre HSF et Orange Concessions sont bien cohérents avec la réalité des équipes.

Le Délégataire ne fournit pas le détail des contrats signés avec des tiers, et notamment les contrats de sous-traitance avec Circet, Ineo et Sogetrel. Sur l'insertion et la formation, le Délégataire présente un retard sur les objectifs contractuel qu'il ne justifie pas.

LE DGS DU SYNDICAT MIXTE il faut remettre dans le contexte de retard de déploiement : cela se voit

*Mme Viennet : « Pourquoi ils ne fournissent pas les contrats ? »*

*Le DGS du Syndicat mixte : « Sans que cela excuse le délégataire, il faut dire qu'il y en a énormément. Cela concerne tous les contrats que le délégataire a avec ses fournisseurs mais aussi tous les contrats commerciaux signés avec les différents opérateurs présents sur le réseau FttH... »*

*Le Président ajoute : « Nous ne perdons pas de vue les objectifs : la fibre pour tous les haut-saônois. L'année prochaine leur rapport devrait être encore meilleur que celui de cette année 2022. Globalement, le délégataire nous a écoutés durant la phase des travaux. Merci à Joffrey, Cyril et à l'équipe HSN qui a fait un suivi technique bénéfique pour l'avancement du projet. »*

*Le DGS du Syndicat mixte : « Nous sommes sévères pour que le délégataire soit dans les bons rails. »*

*Le Président : « Nous ne pouvons pas passer de 0 à 100 en un jour. Le délégataire a souligné l'efficiency de l'équipe de HSN. »*

Concernant le volet technique et plus particulièrement le déploiement du réseau (volet concessif), le Délégué expose certains détails sans intérêt, voire erronés (suppression d'adresses refusées par HSN) ou incohérents (par exemple certains chiffres concernant le nombre de prises déployées) au lieu de faire un état de l'avancement global et de le comparer par rapport aux engagements contractuels. En résumé, le retard de déploiement n'est pas évoqué.

L'exploitation du réseau ne présente pas de difficultés particulières au regard des incidents (volumétrie et délai de rétablissement). Néanmoins, certains chiffres ou indicateurs devront être mis en cohérence et des éléments complémentaires fournis pour le prochain rapport annuel afin d'apporter une meilleure visibilité et permettre le contrôle tel que prévu par la convention de DSP. Une attention particulière devra être apportée à la fourniture de données SIG au format GraceTHD de qualité suffisante, tant sur le volet concessif que sur le volet affermé.

B aujourd'hui le délégué n'a pas réussi à fournir les données au bon format.

Concernant le volet Commercial, certaines incohérences subsistent entre le corps du rapport annuel et les annexes fournies par le Délégué, notamment sur les chiffres du parc clients. Le Délégué doit être attentif à la mise en cohérence de toutes les données fournies dans le cadre du Compte Rendu Annuel. Les actions de communication et de prospection sont bonnes côté élus et clients finals - particuliers, mais très insuffisantes auprès des opérateurs. Par ailleurs, les résultats de l'enquête de satisfaction Usagers (les opérateurs commerciaux présents sur le Réseau) appuient ce manque de visibilité et d'animation commerciale.

Le taux de pénétration est supérieur au prévisionnel, mais le Délégué doit fournir des projections de commercialisation actualisées sur les années à venir, ainsi que son plan d'action, de prospection et de communication pour atteindre ces objectifs. En particulier, les actions de remédiation nécessaires à mettre en œuvre pour améliorer la satisfaction des Usagers, qui est faible aujourd'hui (2 Usagers "pas du tout satisfaits" sur 5 réponses).

Concernant le volet financier, les informations transmises sont nombreuses mais elles présentent parfois des incohérences. Il convient de souligner que compte tenu des retards observés dans le déploiement du réseau, il aurait été souhaitable d'obtenir le modèle financier actualisé pour l'ensemble de la durée de la délégation de service public, afin de procéder à une analyse détaillée des écarts entre le budget, le modèle et les états financiers de l'exercice. En particulier, le modèle financier actualisé permettrait d'avoir une meilleure appréciation de la solidité financière de la société de projet et de la cohérence à long terme des hypothèses sous-jacentes aux projections financières.

### ➤ **Conclusion de l'analyse du deuxième rapport annuel d'activité**

Au final, ce rapport d'activité relatif à l'année 2022, deuxième année d'existence de la DSP affermo-concessive, reste globalement en deçà des attendus du Code de la commande publique et de la Convention de DSP. En sachant que l'activité de déploiement a été très soutenue en 2023, et que les retards pris en 2022 devraient être résorbés au 31/12/2023, le Syndicat mixte sera particulièrement attentif à ce que les corrections demandées soient mises en œuvre et à ce que le Délégué donne accès à un portail de suivi de la DSP « Portail Collectivité » ; ce faisant il sera plus facile de suivre en continu l'activité de Haute-Saône Fibre HSF.

## ➤ **Autres éléments contextuels de la DSP**

Il est à souligner que certaines reprises de contrats d'exploitation du réseau affermé ont été particulièrement longues et difficiles, en particulier les locations de fourreaux Orange (GCBLO). Pour celles-ci, en 2022, HSN a décaissé plus de 734 000€ qu'il a ensuite refacturés à HSF. La reprise de ce contrat n'a été finalisée qu'en juillet 2023 soit plus de 2 années après la mise en place de la délégation.

*Le Président : « Le délégataire a jusqu'ici toujours payé dans les temps ; ce qui est satisfaisant. »*

En outre, à la date de rédaction de ce rapport, faute d'un accord de toutes les parties sur la rédaction d'un avenant, le contrat avec l'opérateur FREE / IFT n'a pas encore été repris par HSF à ce jour. Un contrat parallèle a toutefois été signé entre HSF et IFT afin que cet opérateur puisse commercialiser ses offres sur le réseau.

LE DGS DU SYNDICAT MIXTE nous souhaitons que cette reprise de contrat aboutisse enfin.

Pour le Syndicat mixte, tenant compte du retard 2021 de déploiement et du retard 2022 de déploiement, il paraît important que le délégataire fournisse un plan d'affaires actualisé. En effet, la redevance R2 basée sur le chiffre d'affaires de HSF sera perçue par HSN à partir de 2025 sur le chiffre d'affaires HSF 2024. Il est désormais important pour HSN d'avoir une vision affinée de ce plan d'affaires afin d'être en mesure de faire des projections pour les projets d'investissement des années à venir.

Enfin, il paraît important que le Délégué transmette un inventaire quantitatif, qualitatif et géographique à jour des biens de retour et des biens de reprise ainsi qu'un journal des biens propres, intégrant les tableaux d'amortissement ainsi que cela est exigé par l'article 5.8.4.2 de la Convention et par l'article R. 3131-4 du Code de la Commande Publique. En effet, la production de ces éléments est nécessaire pour suivre l'évolution de l'état des biens de retour et de reprise ainsi que pour apprécier les valeurs d'amortissement.

*Le Président interroge les membres de la CCSPL : « Avez-vous des questions ? »*

*Le Président ajoute : « Il faut bien évidemment remettre les choses dans le contexte de 2022. Il y avait du retard. Il faut admettre que c'était compliqué chez Orange concessions du fait du montage financier d'une filiale spécifique HSF. La Haute – Saône est tout de même précurseur pour le déploiement dans la Région. Aujourd'hui, les choses avancent très bien. Laurent BAILLY a fait toutes les phases de mise en service. »*

*Mme S. Viennet : « il est important d'avoir de bons techniciens et ingénieurs dans nos collectivités ».*

*Lecture et exposé faits,*

*Voter à l'unanimité.*

**Les membres de la commission sont invités à :**

- *PRENDRE acte de la communication dans les délais du rapport d'activité de la DSP affermo-concessive pour l'année 2022 (année « Deux » de la DSP) ;*
- *DEMANDER au délégataire, pour les années à venir, de se conformer à ses obligations contractuelles et, en particulier de fournir :*
  - *au Syndicat mixte un accès au « Portail Collectivités »*
  - *le détail sur les personnels dédiés à HSF et ceux mutualisés ;*
  - *les contrats signés avec des tiers (fournisseurs, Usagers...)*
  - *des données SIG au format GraceTHD de qualité suffisante, tant sur le volet concessif que sur le volet affermé ;*
  - *un état du patrimoine précis et complet arrêté à chaque fin d'exercice comptable,*
- *DEMANDER au délégataire de fournir un modèle financier actualisé comprenant les projections de commercialisation actualisées, ainsi que son plan d'action, de prospection et communication pour atteindre ces objectifs ;*

*Le Président ajoute : « En 2024, il restera la complétude à réaliser. Par exemple, dans les immeubles dont*

*les propriétaires n'ont pas autorisé les travaux ou n'ont délivré le Dossier Technique Amiante, ou encore quand la pose d'un poteau est refusée. »*

*Le Président : « La commercialisation est supérieure aux projections. »*

*Le DGS du Syndicat mixte précise : « Il y a actuellement plus de 3 000 commandes en cours. »*

*Le Directeur Technique du Syndicat mixte : « 1 000 raccordements sont faits par semaine. Cela représente 200 maisons raccordées par jour ouvré ».*

*Le Président interroge les membres de la CCSPL : « Etes-vous d'accord pour adopter cet avis ? ». Les membres votent à l'unanimité.*

## 4. POINT D'ETAPE DE LA CONSTRUCTION ET DE LA COMMERCIALISATION DU RESEAU FTTH VIA HAUTE-SAONE FIBRE

Outre la formalité de la fourniture du rapport d'activité annuel, il est à souligner que le délégataire Haute-Saône Fibre nous a fourni de manière régulière des indicateurs sur ses activités de construction et de commercialisation du réseau FttH.

### ➤ **Construction du Réseau FttH par HSF (Concession)**

A la date du 01/10/2023 :

- **Nœuds de Raccordement Optiques (NRO) / Collecte :**
  - 46/46 NRO posés → Avancement : 100%
  - 46/46 NRO raccordés au réseau de collecte optique → Avancement : 100%
  - 46/46 NRO électrifiés → Avancement : 100%
  - 46/46 NRO activés (collecte réalisée et mise en service des équipements actifs de réseau) → Avancement : 100%
  
- **Sous-Répartiteurs Optiques (SRO) / Transport :**
  - 200/200 SRO posés → Avancement : 100%
  - 200/200 liens optique de transports terminés et réceptionnés (liens entre SRO et NRO) → Avancement : 100%
  
- **Zones ASRO / Distribution :**
  - 188/200 ZASRO réceptionnées (il reste 12 OPR à réaliser d'ici le 8 novembre 2023)
  - Terminées à ce jour le 15/11/2023
  - 61290 prises / 75 000 prises concessives

### ➤ **Commercialisation du Réseau FttH (prises affermées et concessives)**

En premier lieu, il faut indiquer que les 4 grands opérateurs commerciaux d'envergure nationale (OCEN) ont signé avec le délégataire Haute-Saône Fibre afin de proposer leurs services d'accès à Internet sur le réseau fibre.

Ainsi, nous avons les présences suivantes des OCEN sur le réseau FttH :

- Orange : 27/07/2020 / Commercialisation active
- IFT (Free) : 29/07/2020 / Commercialisation active
- SDFAST (Bouygues Télécom) : 02/08/2022 / Commercialisation active depuis décembre 2022
- SFR : 18/10/2022 / Commercialisation active depuis mai 2023

*Le Président : « Tous les contrats sont signés. IFT et Orange ont été concurrents dès le début du déploiement. Bouygues et SFR sont très actifs sur la commercialisation et les raccordements.*

*Le 1er VP du Syndicat mixte, Laurent Bailly : « Les opérateurs sont parfois très agressifs dans leur démarchage commercial. »*

*M. H. Pulicani confirme : « Ils sont en effet très agressifs. »*

*Le Président : « C'est une véritable bataille pour que le raccordement se fasse. »*

*M. H. Pulicani : « Les personnes âgées sont réticentes car elles ne voient pas l'intérêt de la fibre. »*

*Le Président : « Ce n'est pas une question d'âge. Certaines personnes âgées sont très demandeuses »*

Nouvelle présentation des derniers chiffres publiés par le délégataire.  
 Le DGS du Syndicat mixte : « Nous sommes à 119 000 prises construites à la date du 14/11/2023. »

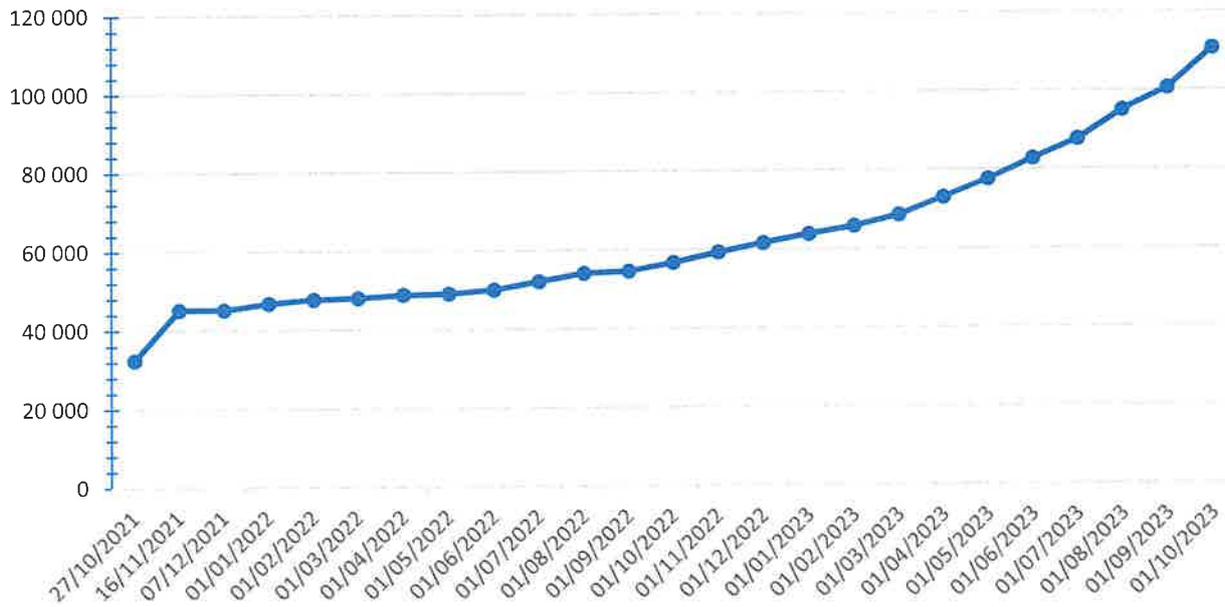
Parc FttH commercialisable

Globalement, au 1<sup>er</sup> octobre 2023, ce sont **110 695** prises construites et ouvertes à la commercialisation sur les **46 NRO (13 affermés + 33 concessifs)** ; soit plus de 88,56% des prises FttH sur la zone RIP désormais.

SROs phase I et II				SROs phase I				SROs phase II			
Date IPE	Nb lignes DEPLOYÉES	Variation entre M et M-1		Date IPE	Nb lignes DEPLOYÉES	Variation entre M et M-1		Date IPE	Nb lignes DEPLOYÉES	Variation entre M et M-1	
		en Nb lignes	en %			en Nb lignes	en %			en Nb lignes	en %
01/10/2023	110 695	9 861	9,78%	01/10/2023	49 405	51	0,10%	01/10/2023	61 290	9 810	19,06%
01/09/2023	100 834	5 572	5,85%	01/09/2023	49 354	43	0,09%	01/09/2023	51 480	5 529	12,03%
01/08/2023	95 262	7 339	8,35%	01/08/2023	49 311	66	0,13%	01/08/2023	45 951	7 273	18,80%
01/07/2023	87 923	4 306	5,15%	01/07/2023	49 245	204	0,42%	01/07/2023	38 678	4 102	11,86%
19/06/2023	83 617	585	0,70%	19/06/2023	49 041	32	0,07%	19/06/2023	34 576	553	1,63%
01/06/2023	83 032	5 182	6,66%	01/06/2023	49 009	37	0,08%	01/06/2023	34 023	5 145	17,82%
01/05/2023	77 850	4 576	6,25%	01/05/2023	48 972	20	0,04%	01/05/2023	28 878	4 556	18,73%
01/04/2023	73 274	4 412	6,41%	01/04/2023	48 952	50	0,10%	01/04/2023	24 322	4 362	21,85%
01/03/2023	68 862	2 777	4,20%	01/03/2023	48 902	25	0,05%	01/03/2023	19 960	2 752	15,99%
01/02/2023	66 085	2 016	3,15%	01/01/2023	48 877	55	0,11%	01/02/2023	17 208	1 961	12,86%
01/01/2023	64 069	2 201	3,56%	01/01/2023	48 822	25	0,05%	01/01/2023	15 247	2 176	16,65%
01/12/2022	61 868	2 302	3,86%	01/12/2022	48 797	109	0,22%	01/12/2022	13 071	2 193	20,16%
01/11/2022	59 566	2 545	4,46%	01/11/2022	48 688	9	0,02%	01/11/2022	10 878	2 536	30,40%
01/10/2022	57 021	2 129	3,88%	01/10/2022	48 679	25	0,05%	01/10/2022	8 342	2 104	33,73%
01/09/2022	54 892	506	0,93%	01/09/2022	48 654	22	0,05%	01/09/2022	6 238	484	8,41%
01/08/2022	54 386	2 021	3,86%	01/08/2022	48 632	5	0,01%	01/08/2022	5 754	2 016	53,93%
01/07/2022	52 365	2 067	4,11%	01/07/2022	48 627	5	0,01%	01/07/2022	3 738	2 062	123,03%
01/06/2022	50 298	918	1,86%	01/06/2022	48 622	104	0,21%	01/06/2022	1 676	814	94,43%
01/05/2022	49 380	236	0,48%	01/05/2022	48 518	235	0,49%	01/05/2022	862	1	0,12%
01/04/2022	49 144	791	1,64%	01/04/2022	48 283	121	0,25%	01/04/2022	861	670	-
01/03/2022	48 353	339	0,71%	01/03/2022	48 162	339	0,71%	01/03/2022	191	0	-
01/02/2022	48 014	921	1,96%	01/02/2022	47 823	921	1,96%	01/02/2022	191	191	-
01/01/2022	47 093	1 651	3,65%	01/01/2022	46 902	1 651	3,65%	01/01/2022	0	0	-

Élément I : tableau évolution du nombre de prises FttH ouvertes à la commercialisation

## Nb lignes IPE - DEPLOYE



Elément 2: courbe évolution du nombre de prises FtH ouvertes à la commercialisation

Au 1er octobre 2023, les données pour chaque NRO faisaient état de :

	132 248	110 695	83,70%	38 941	35,18%	42 537	38,43%	3 596
	Nombre de Prises	Nombre de Prises commercialisables	Taux de prises commercialisables	Clients abonnés	Taux de pénétration « Clients abonnés »	Clients abonnés et en cours de raccordement	Taux de pénétration « Clients abonnés et en cours de raccordement »	Clients en cours de raccordement
NRO de Amance	1 956	1 728	88,34%	0	0,00%	0	0,00%	0
NRO de Athesans Etoitefontaine	1 079	932	86,38%	188	20,17%	381	40,88%	193
NRO de Baudoncourt	1 334	1 296	97,15%	586	45,22%	614	47,38%	28
NRO de Belmont	1 036	585	56,47%	193	32,99%	231	39,49%	38
NRO de Chenebier	2 501	2 113	84,49%	741	35,07%	846	40,04%	105
NRO de Combeaufontaine	1 273	1 075	84,45%	0	0,00%	0	0,00%	0
NRO de Corre	2 411	2 206	91,50%	559	25,34%	673	30,51%	114
NRO de Conflans Sur Lanterne	1 612	1 537	95,35%	696	45,28%	735	47,82%	39
NRO de Champlitte	2 214	1 514	68,38%	10	0,66%	69	4,56%	59
NRO de Dampierre Sur Linotte	1 863	1 582	84,92%	611	38,62%	658	41,59%	47
NRO de Dampierre Sur Salon	2 883	2 432	84,36%	754	31,00%	869	35,73%	115
NRO de Etuz	1 643	1 630	99,21%	1 122	68,83%	1 149	70,49%	27
NRO de Faucogney Et La Mer	1 537	0	0,00%	0	-	0	-	0
NRO de Fougerolles St Valbert	3 761	3 034	80,67%	1 292	42,58%	1 363	44,92%	71
NRO de Fresne St Mames	2 016	1 671	82,89%	0	0,00%	0	0,00%	0
NRO de Faverney	2 363	2 109	89,25%	0	0,00%	0	0,00%	0
NRO de Gray	11 425	10 393	90,97%	4 335	41,71%	4 780	45,99%	445
NRO de Grandvelle Et Le Perrenot	1 645	1 395	84,80%	414	29,68%	529	37,92%	115
NRO de Gy	3 092	2 671	86,38%	0	0,00%	0	0,00%	0
NRO de Hericourt	9 915	9 254	93,33%	5 081	54,91%	5 296	57,23%	215
NRO de Jussey	3 546	0	0,00%	0	-	0	-	0
NRO de Loulans Verchamp	2 839	2 580	90,88%	31	1,20%	178	6,90%	147
NRO de Lure	9 603	9 114	94,91%	4 274	46,89%	4 690	51,46%	416
NRO de Luxeuil les bains	8 872	8 556	96,44%	3 659	42,77%	3 852	45,02%	193
NRO de Lyoffans	2 368	2 222	93,83%	519	23,36%	684	30,78%	165
NRO de Melisey	2 886	2 311	80,08%	903	39,07%	1 012	43,79%	109
NRO de Marnay	2 703	2 636	97,52%	1 220	46,28%	1 254	47,57%	34
NRO de Noroy Le Bourg	3 035	2 659	87,61%	1 063	39,98%	1 172	44,08%	109
NRO de Oiselay Et Grachaux	1 204	601	49,92%	0	0,00%	0	0,00%	0
NRO de Plancher Bas	3 119	2 614	83,81%	1 138	43,53%	1 221	46,71%	83
NRO de Pesmes	1 400	1 388	99,14%	404	29,11%	417	30,04%	13
NRO de Port sur Saone	3 520	3 227	91,68%	1 379	42,73%	1 414	43,82%	35

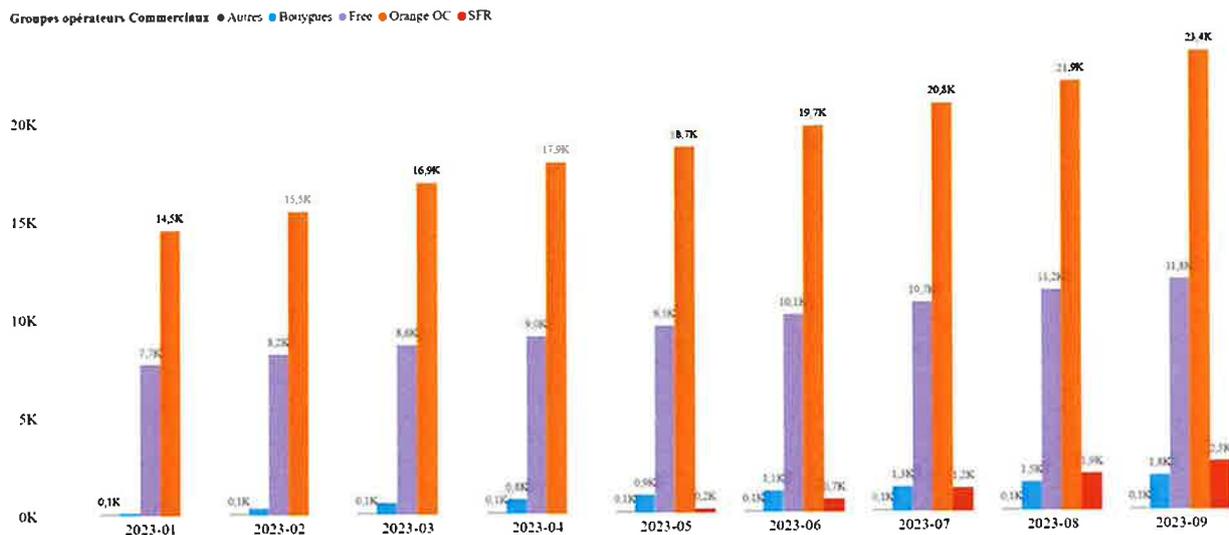
NRO de Raddon Et Chapendu	1 759	1 046	59,47%	333	31,84%	371	35,47%	38
NRO de Raze	1 280	1 115	87,11%	0	0,00%	0	0,00%	0
NRO de Rioz	3 960	3 801	95,98%	2 094	55,09%	2 142	56,35%	48
NRO de Ronchamp	2 328	2 065	88,70%	848	41,07%	968	46,88%	120
NRO de Sceaux sur Saone et St Albin	2 095	2 069	98,76%	784	37,89%	806	38,96%	22
NRO de Saulnot	2 118	1 691	79,84%	582	34,42%	689	40,75%	107
NRO de St loup sur Semouse	4 143	3 902	94,18%	1 665	42,67%	1 814	46,49%	149
NRO de Servance Miellin	1 658	288	17,37%	0	0,00%	0	0,00%	0
NRO de Saulx	1 428	1 301	91,11%	516	39,66%	570	43,81%	54
NRO de Vauconcourt Nervezain	1 256	1 059	84,32%	25	2,36%	45	4,25%	20
NRO de Valay	1 606	1 531	95,33%	95	6,21%	180	11,76%	85
NRO de Villersexel	2 203	2 050	93,05%	827	40,34%	865	42,20%	38
NRO de Vitrey Sur Mance	1 940	1 034	53,30%	0	0,00%	0	0,00%	0
NRO de Vauvillers	1 820	678	37,25%	0	0,00%	0	0,00%	0

*Elément 3: statistiques pour les 46 NRO du RIP HSN*

Le Président : « : le NRO de ETUZ est à 70% de commercialisation

## Parc clients FttH

Au 19 octobre 2023, on dénombre plus de **40 775** abonnés sur le RIP aujourd’hui.

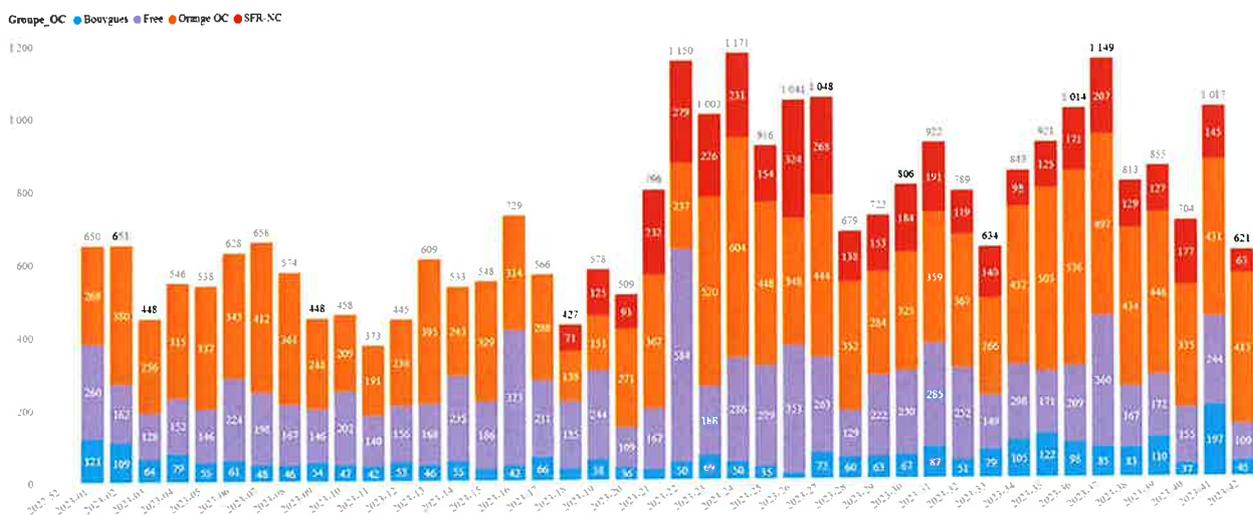


Elément 4: graphique du parc abonné par opérateur

## Volumes de commandes de raccordements FttH

Au 19 octobre 2023, nous avons la répartition de commandes par semaine ci-après ; depuis juillet 2023, il y a régulièrement **plus de 1 000 commandes par semaines** sur le RIP.

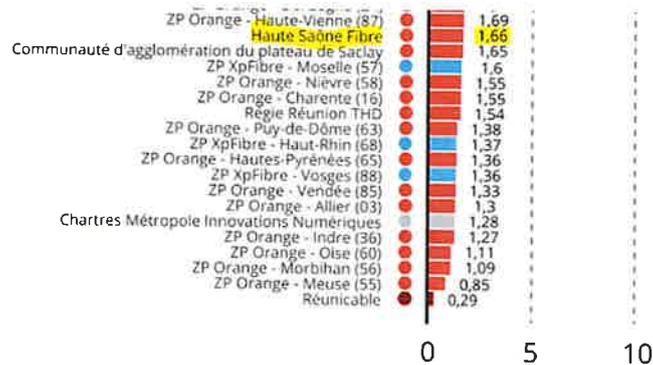
### Volume de commandes Evolution hebdo



Elément 5: graphique évolution du nombre de commandes par semaine par opérateur

Qualité du réseau FttH HSN/HSF : taux d'échec au premier raccordement clients FttH et délai moyen de raccordement

Au 19 octobre 2023, les statistiques interne à HSF confirment l'excellente qualité du réseau FttH HSN/HSF ; qualité qui avait déjà été constatée par l'observatoire de l'ARCEP du 6 juillet 2023 (visible sur ce lien <https://www.arcep.fr/cartes-et-donnees/nos-publications-chiffrees/qualite-des-reseaux-ftth/derniers-chiffres.html>) :



Avec **1,1% en octobre 2023**, le taux d'échec au premier raccordement est parmi les plus faibles de l'Hexagone.

Enfin, toujours en octobre 2023, le délai moyen pour qu'un client soit raccordé est de **17,5 jours calendaires**.

## Délais et échecs de raccordement



Elément 6: courbe évolution du taux d'échec au premier raccordement et du délai moyen de raccordement

Le Président : « Cela progresse bien partout. Nous préparons une campagne de communication pour la commercialisation. Nous pouvons ajouter que les bons résultats obtenus en Haute-Saône sont aussi dus à la mobilisation des élus locaux. Les citoyens ont été rassurés par eux et sont prêts à se connecter. »

Le DGS du Syndicat mixte précise : « Au 19 octobre 2023, nous avons 43 000 abonnés sur le réseau. Les délais de raccordement sont corrects sur le réseau. Les statistiques interne à HSF confirment l'excellente qualité du réseau ; qualité qui avait déjà été mise en évidence par l'ARCEP. En octobre 2023 : 1.1 % de taux d'échec et 17.5 jours de délai moyen pour le raccordement.

Le Président ajoute au sujet des échecs de raccordement : « La plupart du temps, c'est la gaine qui est bouchée ou inexistante chez l'utilisateur final. Les sous-traitants ne sont payés qu'à la réalisation de la prise ; ils évitent donc de rester bloqués chez un client présentant des difficultés de cheminement interne. »

Mme S. Viennet : « Les sous-traitants ne sont pas suffisamment payés par rapport aux volumes financiers que représentent ces projets de déploiement de fibre. C'est anormal. »

Le Président acquiesce mais ajoute « Il ne faut pas oublier que c'est tout de même plus de 98% de succès au premier raccordement. »

Le Président donne quelques chiffres supplémentaires liés au déploiement de ce nouveau réseau fibre optique : « 7 877 943m de câble, 801 576m de génie civil créés, 8 669 poteaux, 32 763boites posées, 319 SRO, 46 NRO. Nombre d'échecs raccordement depuis 01/08/2021 : 1 056 »  
Plus de 120 000 clients raccordables

---

## 5. POINTS DIVERS ET QUESTIONS

---

Le Président invite les membres de la CCSPL à poser des questions à s'exprimer.

M. B. Richard : « Il y a parfois des incohérences au niveau des travaux. Ex. un poteau posé qui ne sert à rien ; trou fait sans poteau posé .... Il y a des corrections à faire. »

Le Directeur Technique du Syndicat : « Nous sommes entrés dans cette phase de contrôles fins et de correction de ces petites anomalies. »

M. B. Richard : « Je précise que dans mon cas personnel, la phase de raccordement s'est bien passée. Les intervenants à qui j'ai eu affaire sont des « formules 1 » du raccordement. J'ai été surpris par le professionnalisme de ces personnes. »

Le Président : « Le prochain défi est la complétude. J'intègre aussi ce que dit Hervé [Pulicani]. Certains raccordeurs/démarcheurs invoquent la sphère publique pour se couvrir, en particulier quand ils évoquent la fin du cuivre. Je souhaite que ce futur démontage se fasse selon un code de déontologie. »

M. J-C Gay : « Cette déontologie devrait également être appliquée à la maintenance. J'ai été débranché pendant 3 jours. »

Le DGS du Syndicat mixte : « Il y a assez peu de cas de débranchements sur le territoire mais nous serons attentifs à ces statistiques. »

Le Président : « Merci à vous pour ces échanges. S'il n'y a plus de question, je déclare la séance close. »

Fin de la réunion à 16H55.

Le secrétaire de séance



Laurent BAILLY

Le Président du Syndicat mixte HSN



Yves KRATTINGER

